L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 NOVEMBRE 1886. 60me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 20 NOVEMBRE 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse Arcade.

PAR HOEY & O'CONNOR—Terrains à Carrollton.

PAR LE SHÉRIF—Au local à l'encoignure Jefferson et Levée.—Un lot de groceries fines assorties, vins, liqueurs, installations et articles divers.

Les levées du Mississippi.

Chaque année, à pareille époque, tous les regards, en Louisiane, se portent, involontairement, vers le fleuve. On interroge avec anxiété les échelles qui indiquent ses degrés de hausse ou de baisse; on se perd en calculs sur les probabilités de la température pendant les deux ou trois mois qui vont suivre. Aurons-nous un hiver pluvieux ? Les neiges menacent-elles de s'amonceler vers les sources des deux grands tributaires—le Missouri et l'Ohio—ou du cours principal ? Malgré les cruelles leçons du passé, les levées, sur une étendue de six ou sept cent milles, ont été et sont encore, de la part des Etats riverains et du gouvernement général, l'objet de tant de négligences, qu'il s'y produit toujours, de distance en distance, sur la rive droite ou sur la rive gauche, des ébonlis dangereux. A-t-on les fonds nécessaires pour les réparer, d'une manière convenable ? Si l'argent ne fait pas tout-à-fait défaut, le temps ne manquera-t-il pas ? Les travaux les plus indispensables sont-ils en bonne voie d'exécution ? Que disent, que font les ingénieurs de l'Etat, les ingénieurs de Washington ? Il y a une Commission chargée de veiller au maintien de la navigation, de préserver les terres riveraines, à l'époque des grandes crues; quelles sont ses ressources ? quelles reconstructions a-t-elle commencées ? quelles améliorations nous donne-t-elle ou nous promet-elle ?—Autant de questions que l'on se pose et qu'il n'est pas, souvent, facile de résoudre.

L'année ne s'est pas très bien annoncée. Le bill des Ports et des Rivières a provoqué, au Congrès, des discussions interminables, auxquelles n'était pas resté étranger l'enfant terrible du libre échange—M. Morrison, des Illinois—mort et enterré politiquement depuis lors. On sait qu'au dernier moment que les crédits demandés ont été votés. Mais, tardivement ou non, ils étaient adoptés; de plus, ils étaient abondants, et l'on commençait à chanter victoire, dans la Vallée du Mississippi, quand on apprit que, par une inadvertance inexplicable des rédacteurs du bill, il manquait à la loi la clause spéciale qui devait donner au ministre de la guerre la libre disposition des fonds. Déjà, les études préparatoires avaient été retardées, à cause de l'incertitude où l'on était sur le bon ou mauvais vouloir de la Chambre des représentants; ce fut bien autre chose quand on s'aperçut de la lacune déplorable. Le ministre refusa de toucher à des fonds, dont le maniement n'était pas clairement indiqué; la Commission, aux frais de laquelle on n'avait pas pourvu, se demanda si elle avait encore une existence légale; les ingénieurs, dont on avait oublié de rémunérer les services, ne savaient s'ils devaient commencer les travaux. Ce fut un désarroi général, juste au moment où il fallait employer le plus d'activité; néanmoins, après réflexion, on se décida à aller de l'avant, se confiant à la bonne foi du futur Congrès, qui s'empresserait sans aucun doute, de réparer la maladresse de son devancier et d'allouer, après coup, leurs honoraires à ceux auxquels ils étaient légitimement dûs. On se mit donc à l'œuvre, mais avec une certaine timidité, bien concevable, et l'on n'apporta pas, dans les travaux, l'activité qu'on avait montrée les années précédentes. Qui ne se rappelle les démarches qu'ont été, plusieurs fois, obligés de faire MM. Gibson et Eustis, le premier surtout. Il vient encore de presser le président de la Commission—le général Gillmore—de convoquer ses ingénieurs pour précipiter l'achèvement des réparations et reconstructions nécessaires. La Louisiane—principalement les populations riveraines du Mississippi—doivent une véritable reconnaissance à ces deux ardents et habiles défenseurs de nos intérêts à Washington ; il ne nous y reste absolument qu'eux, puisque nous sommes au lendemain des élections, et que les nouveaux représentants ne sont pas encore entrés en fonctions.

Il est donc à présumer que les levées de la haute Louisiane—celles du Lac Providence, du Bassin du Tensas, des rives sud de l'Arkansas—seront achevées avant l'arrivée des grandes eaux. Les intéressés comprennent qu'il s'agit de leur salut et ils s'hésitent pas à apporter au gouvernement général tout l'appui qu'ils lui doivent, et tous les fonds requis sont déjà, ou seront bientôt, alloués et versés.

Du côté des levées dont les réparations ou la reconstruction incombent à l'Etat et aux paroisses, tout marche bien. Il se manifeste, dans les populations, un zèle qui mérite des éloges et inspire la plus entière confiance dans l'avenir.

On a entrepris, cet automne, un travail qu'on avait négligé—depuis bien longtemps—la reconstruction de la grande levée Morgansa, qui va, désormais mettre à l'abri des invasions du Mississippi, la partie peut-être la plus fertile de la Louisiane, cinq ou six de nos plus vastes, de nos plus productives paroisses. Au bas du fleuve, au dessous de la Nouvelle-Orléans; sur les rives qui s'étendent à l'est et à l'ouest, de Carrollton à l'embouchure de la Rivière-Rouge; le long de nos différents bayous—tout le monde—juris de police et particulière—montre de la bonne volonté. Ni l'argent, ni les bras ne manquent. Jamais, depuis la guerre, on n'a vu autant de propriétaires prendre à leur charge la reconstruction ou la réparation de leurs levées. Nous assistons à un spectacle consolant et encourageant, qui dénote le réveil de l'esprit public et de l'énergie industrielle.

Le fleuve lui-même semble se mettre de la partie et favoriser la marche des travaux. Depuis longtemps, il n'a été plus bas que cette année. Il y a deux ans, il était descendu jusqu'à l'étiage [illegible] 0. Il faut remonter à [illegible] pour retrouver une pareille baisse, [illegible] pluies qui sont tombées, dernièrement, [illegible] ont permis de reprendre la navigation [illegible] quelques rivières de la vallée et [illegible] bayous de l'Etat. Jusqu'à présent [illegible] service des signaux n'a indiqué aucun [illegible] symptôme alarmant; rien ne fait prévoir un danger prochain. A ce point de vue, la perspective est extrêmement favorable.

On peut se livrer, avec ardeur et confiance, aux travaux, combler les brèches, consolider les endroits faibles, relever ce qui, avec le temps, a pu s'affaisser, et nous donner une longue ligne de levées capables de résister victorieusement au choc des eaux du fleuve, à l'époque, toujours critique, du printemps. Nous avons bien commencé; continuons de même, ne nous arrêtons que quand l'œuvre sera complètement terminée, et nous serons largement récompensés de nos efforts. Le jour où les levées seront à l'abri des attaques du Mississippi, les terres riveraines prendront une plus-value énorme, et nous verrons y affluer de nombreux immigrants qui, jusqu'aujourd'hui, s'en sont éloignés avec une persistance que nous pouvons déplorer, mais non leur reprocher.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—I. Willmorth, New York, ayant acheté un dixième du billet No. 31,583, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, numéros simples, classe L, a gagné sa proportion du gros lot de cent cinquante mille piastres, au tirage du 14 septembre, 1886. Inutile de dire que le montant lui en a été promptement payé par la compagnie.

M. A. L. Baltrau, 193 Esplanade, avait un cinquième du No. 94,552 qui, au tirage du mardi, 9 novembre, 1886, a gagné le gros lot de soixante-quinze mille dollars. Les $15,000 qui lui revenaient lui ont été payés sur présentation de son billet au bureau de la compagnie.

Eliza J. Peterson, 53 Moulton street, Boston, avait un cinquième du No 94,552, et a conséquemment gagné le cinquième du gros lot de soixante-quinze mille dollars. Paiement immédiat.

Mme A. Kenney de Manchester, Virginie, ayant un cinquième du même numéro 94,552, a touché le cinquième du gros lot de soixante-quinze mille dollars, tirage du 9 novembre 1886.

Charles O. Ekholm, 153 Townson street, Chicago, Illinois, possédant également un cinquième du bienheureux numéro 94,552, au tirage du 9 novembre, a touché le cinquième du gros lot de soixante-quinze mille dollars.

Il a été collecté pour compte de Wells, Fargo et Co's Bank, de San Francisco, Californie, un cinquième de vingt-cinq mille dollars revenant au numéro 48,000, favorisé par le sort au tirage du 9 novembre 1886.

Henry L. Valencia, de San Francisco, avait un cinquième du billet 48,000 auquel est échu, au tirage du 9 novembre 1886, le lot de vingt-cinq mille dollars. La proportion a été dûment payée à son représentant à la Nlle Orléans.

La Compagnie a payé au représentant de la Traders' National Bank de San Antonio, Texas, un cinquième du lot de vingt-cinq mille dollars, échu, au tirage du 9 novembre 1886, au numéro 48,000.

Enfin Wm. Tonkin, de San Jose, Californie, ayant un cinquième du billet No 67,853 qui, au tirage du 9 novembre 1886, a gagné le lot de dix mille piastres, a touché sa proportion de ce montant.

Heureux mortels !

La caisse d'épargne postale en France.

Il a paru, le 4 novembre courant, au *Journal officiel*, un rapport du ministre des poste et télégraphes, sur le fonctionnement de la caisse d'épargne. Ce rapport est tout à l'éloge de l'institution. Le ministre constate "qu'elle compte plus de 800,000 clients et que 180 millions de dépôts ou d'intérêts accumulés lui promettent de soutenir sans désavantage la comparaison avec toutes les institutions du même ordre en Europe, à l'exception des *Post-Office savings banks*, d'Angleterre". Il est vrai qu'elle compte à peine cinq années d'existence.

M. Tirard remarque que "si les retraits de fonds sont de plus en plus nombreux, ils n'augmentent pas d'importance, parce que, dit-il, le public se familiarise chaque jour davantage avec le fonctionnement de la caisse." En outre "beaucoup de déposants, dont le compte d'épargne vient d'être soldé sur leur demande, sollicitent bientôt après l'ouverture d'un nouveau compte." En pareil cas, ils devraient savoir qu'il suffit de laisser 1 fr. en dépôt pour conserver son livret en cours.

Balance faite, la progression des nouveaux comptes ouverts est de beaucoup plus rapide que celle des comptes soldés; elle a été du triple environ pour 1885.

Le ministre ne manque pas de faire remarquer que la loi du 9 avril 1881, en accordant aux mineurs et aux femmes mariées le droit de prendre un livret de Caisse d'épargne sans avoir besoin de l'autorisation de qui que ce soit, parents, tuteurs ou maris, a donné les meilleurs résultats. La caisse d'épargne postale compte, en effet, parmi ses déposants, 318,017 jeunes gens mineurs qui ont fait des versements sans demander avis à personne, et 166,872 femmes mariées qui se sont passées, pour porter leurs économies à la caisse d'épargne, de l'assentiment de leur mari.

C'est Paris qui est au premier rang comme nombre et montant des opérations de versement et de remboursement. La Seine-Inférieure n'occupe que le 67e rang. Cela s'explique parce que notre département compte un certain nombre de caisses d'épargnes privées; celles de Rouen et du Havre, par exemple, qui fonctionnent admirablement.

Malgré l'existence de caisses d'épargne privées, à Rouen et au Havre, ces deux villes ont encore donné, en 1885, l'une, 3,376, et l'autre, 3,314 déposants à la caisse d'épargne postale.

Le rapport se termine par un exposé des améliorations et des modifications apportées dans le fonctionnement de cette caisse d'épargne nationale. Le ministre les énumère ainsi: d'abord, la faculté à tout déposant, d'effectuer ses dépôts dans tous les bureaux de poste; puis, la facilité donnée aux déposants qui changent de résidence, de continuer leurs versements ou leurs retraits de fonds dans n'importe quel bureau de poste. Ensuite, la création du "bulletin d'épargne", qui permet à tout le monde de mettre, facilement, de côté les plus modiques sommes, en collant, sur ce bulletin, (qu'on se procure, gratuitement, dans tous les bureaux de poste) un ou plusieurs timbres-poste, de sorte que, quand la somme de ces timbres atteint 1 fr., le bulletin, ainsi couvert, est reçu, dans tout bureau de poste, comme un versement en argent.

Enfin, dernier avantage: depuis le mois de mai 1884, les déposants ont la faculté de retirer leurs fonds dans les vingt-quatre heures.

LE FUSIL DE DEMAIN.—Cette arme, qui, dans un avenir très prochain, sera celle de l'armée française tout entière, est un fusil à verrou, mais dans lequel on a fait disparaître la déviation provenant du défaut de symétrie de l'arme—déviation qui existe dans presque toutes les armes à verrou, où l'effort du recul ne se trasmet qu'à l'un des côtés de l'arme—à l'aide d'un système de tenons présentant quelque analogie avec la fermeture du fusil italien Vetterli.

La cartouche, en raison de la réduction du calibre, présente une forme toute spéciale : large dans toute la partie qui contient la poudre, elle s'étrangle et s'effile à l'endroit de la balle, d'une façon très prononcée; cette balle elle-même, en plomb dur, très longue, est encapuchonnée dans une sorte de petit dé métallique qui remplace l'ancien calepin en papier.

Telle quelle, elle donne des effets de précision et de pénétration extraordinaires. La trajectoire étant extrêmement tendue, le soldat peut tirer, sans changer la hausse, depuis 100 ou 200 mètres jusqu'à 600 et même 800 mètres, avantage inappréciable, quand on sait quelle somme de sangfroid il faut à l'homme sur le champ de bataille pour disposer méthodiquement sa hausse en vue de la distance où il veut tirer.

D'autre part, la pénétration de la balle est telle que—pour n'en donner qu'un exemple—aux distances dont nous parlons, on est perforé, sans fracture du membre le plus souvent; un trou rond se produit, comme celui que fait dans une vitre une balle lancée vigoureusement; la vitre n'est pas étoilée quand la vitesse de la balle est suffisamment grande.

Les médecins militaires qui ont assisté aux expériences faites à ce sujet, et qui sont accoutumés à voir les os fracassés et mâchés par les balles, s'accordent à trouver que le nouveau fusil fait "des blessures très correctes."

Enfin, l'arme nouvelle, avec son magasin muni de ses douze cartouches, pèsera moins que le fusil actuel, et, en égard à la diminution du poids de la balle, chaque homme pourra porter sur lui 120 cartouches au lieu de 78 qu'il porte actuellement.

On peut donc, sans chauvinisme, déclarer, dès aujourd'hui, que l'infanterie française, eût-il qu'elle aura été munie de son nouvel armement—et cela ne tardera pas, l'outillage nécessaire à sa fabrication existant déjà dans les manufactures—se trouvera dans des conditions supérieures à toutes les infanteries de l'Europe, car elle possédera un fusil plus léger, ayant une précision et une pénétration supérieures, ne nécessitant, pour ainsi dire, l'emploi d'aucune hausse et lui permettant de porter nombre de cartouches presque double.

INSTRUCTION PRIMAIRE.—Le ministre de l'instruction publique, en France, a adressé, aux préfets, une circulaire, par laquelle il leur recomande de prendre toutes les mesures nécessaires, pour que la désignation des délégués instituteurs aux Conseils départementaux ne supporte aucun retard, c'est-à-dire pour que l'élection puisse avoir lieu dans les dernières jours de novembre courant, après notification du règlement, que le Conseil d'Etat élabore, en ce moment.

QUADRUPÈDES ET VOITURES.—Le ministre de la guerre a envoyé aux autorités militaires et administratives de France, des instructions spéciales pour le recrutement général des chevaux, mulets et mules de tout âge, qui est obligatoire tous les ans, et pour la reconnaissement des voitures attelées, qui doit avoir lieu tous les trois ans.

Ces deux opérations devront être effectuées, dans chaque commune, avant le 16 janvier, sur les déclarations des propriétaires, et au besoin d'office par les soins du maire.

Le secret de Succi.

Quel est le secret de Succi ? Telle est, en ce moment—écrit Albert Milland, dans le *Figaro*—la seule, l'unique, la palpitante question qui agite non seulement le monde scientifique, mais encore l'opinion publique tout entière. Succi est-il doué d'une force d'inanition particulière ? A-t-il vraiment une liqueur qui lui permet de demeurer un mois sans goûter à aucun aliment ? On se casse la tête sur ce double problème, mais mon sentiment est qu'on fait fausse route et qu'il faut chercher le mot de l'énigme Succi autre part que dans un effort physique ou dans un talisman liquide.

L'histoire naturelle nous donne la solution de cet étrange et curieux mystère. Il y a, dans la zoologie, un animal qui présente à peu près les mêmes phénomènes que Succi. Cet animal, fort connu d'ailleurs, est tout simplement le chameau. Ce quadrupède sympathique traverse le désert et demeure plusieurs semaines sans se désaltérer. Avant d'entreprendre un voyage au milieu des solitudes desséchées, le dromadaire fait sa provision, qu'il réabsorbe en dedans, à mesure qu'il a besoin de boire, et il arrive même, quand on le tue, qu'on trouve dans sa panse une certaine quantité d'eau très fraîche et très potable.

Pourquoi Succi ne participerait-il pas de la nature du dromadaire ? Pourquoi, sans avoir la panse du chameau, n'aurait-il pas été doué par la nature de certaines cavités, placées çà et là entre les côtés ou ailleurs, et capables d'emmagasiner une quantité quelconque d'aliments ?

La nature, souvent bizarre, a constitué certains hommes à l'image de certains animaux. Elle fait physiquement des hommes-chiens, des femmes-tigres, des hermaphrodites, et autres êtres inexplicablement organisés. Elle peut très bien fabriquer un homme-chameau, si non dans la forme extérieure, du moins dans la contexture intime. Si Succi n'a pas, en apparence, les anfractuosités qui servent d'entrepôt au chameau pour économiser sa provision d'eau, ne peut-il, dans quelque partie du corps, posséder une sorte de réceptacle, une façon d'office, une manière de gardemanger, invisible à l'œil nu ?

Remarquez que Succi, quand il ne jeûne pas, mange comme quatre, dévore six plats à chacun de ses repas, engloutit biftecks et pâtés de foie gras, aussi facilement que nous goûtons à un œuf à la coque. Ce faisant, et sans s'en rendre compte, Succi est une sorte de fourni humaine qui serre dans une amoire intestinale des conserves alimentaires.

En jeûnant, l'estomac de Succi réclame son dû, le sollicite par ses contractions et l'attire de là où il est placé. Quant à la boisson, qui évidemment ne pourrait se conserver très pure dans le corps humain, Succi ne se fait pas faute de boire de l'eau pendant son temps d'abstinence. Voire même de l'eau de Vichy, probablement parce que la nourriture emmagasinée par Succi est échauffée et conséquemment échauffante. L'Hunyadi-Janos s'explique de la même façon.

Je me permets de communiquer ces quelques réflexions au monde savant, qui s'occupe en ce moment de la question Succi, et qui me fait l'effet de chercher bien loin une vérité qui saute aux yeux. Puisque le chameau existe dans la nature, pourquoi celle-ci n'aurait-elle pas donné à Succi ce qu'elle a donné à celui-là ? Ce que Dieu a fait pour le chameau, au point de vue de la soif, pourquoi ne l'aurait-il pas fait pour Succi, au point de vue de la faim ? Il est certainement aussi difficile de ne pas boire que de ne pas manger. Et cependant le chameau se dispense de boire, sans qu'on s'en étonne.

Quant à la liqueur africaine, c'est tout simplement une puissante chartreuse, ayant pour mission de distribuer avec énergie, dans les cavités du corps, la quantité de provisions englouties.

PROPOSITIONS ANGLAISES.—Nouvelles propositions anglaises, faites à la France, sous le couvert du correspondant du *Times* de Londres, au Caire :

"L'Angleterre garde l'Egypte et la France s'empare de la Syrie. La frontière est fixée au canal de Suez, dont chacun possède ainsi une rive."

Que les Anglais—dit le *Journal du Hâvre* du 4 novembre—sont donc généreux de nous donner une province qui ne leur appartient pas, et que nous devrions conquérir les armes à la main ! A ces largesses, peu coûteuses d'ailleurs, on reconnaît bien l'embarras et la fausse position dans lesquels se trouve le gouvernement britannique.

Les journaux de l'autre côté du détroit sont bien moins rassurés qu'il y a quelques jours, et, au lieu de la complicité qu'ils se targuaient de rencontrer auprès de toutes les puissances, au lieu des nuances dont elles débordaient à l'endroit de la France, elles accueillent des correspondances alarmistes, au point de vue des intérêts anglais: celle-ci, par exemple, adressée de Constantinople au *Daily News* :

"Des négociations continuelles ont lieu entre la Porte et les ambassadeurs de France et de Russie, et parfois l'ambassadeur d'Allemagne au sujet de l'Egypte. Les fonctionnaires turcs affirment, non sans ostention, que les puissances sont d'accord pour aider la Turquie à inviter et au besoin à contraindre l'Angleterre à fixer un terme à son occupation. On dit même que les gouvernements russe, français et allemand ont adressé une note dans ce sens au Foreign-Office. Il est certain que l'occupation prolongée de l'Egypte cause une grande irritation dans les cercles turcs."

Il y a vraiment là de quoi faire réfléchir le cabinet Salisbury.

LE PLAN DE LA RUSSIE EN BULGARIE.—Le correspondant du *Standard* à Berlin lui télégraphie :

"Des informations, reçues ici, d'une source autorisée, présentent comme probable que la Russie a l'intention de s'emparer de Varna et d'y établir une station navale, afin de pouvoir, de là, étendre librement son action, à la fois sur la Bulgarie et la mer Noire. Il est encore possible que la Russie ne recoure pas à cette mesure ; mais on s'y attend, cependant, dans tous les cas, le moment décisif semble être venu. Ce qui paraît aussi tout l'indiquer, c'est que les journaux semi-officieux de Berlin gardent actuellement un silence absolu sur la question bulgare."

LES ANGLAIS EN BIRMANIE.—La situation des Anglais en Birmanie ne s'améliore pas, dit le *Temps* du 4 novembre. D'une part, la ville de Menhla, située sur le cours de l'Irawaddy, à petite distance de la frontière de l'ancienne Birmanie anglaise, a été brûlée par les Dacoits; d'autre part, un chef influent dont on avait annoncé la mort vient de reparaître dans le district de Tsagain, et chaque jour ont lieu des engagements dans lesquels les Birmans font subir des pertes sérieuses à leurs adversaires. Les bandes occupent la région à l'est de l'Irawaddy et interceptent toute communication entre Toungboo et Ningran. Enfin, pour comble de malheur, le choléra continue à sévir en Birmanie, et à faire des vides dans les rangs de l'armée et de l'administration anglaises.

En réalité, les conquérants de la Birmanie indépendante ne sont même pas les maîtres incontestés du cours de l'Irawaddy; la rébellion gagne même du terrain dans la Birmanie anglaise, et cependant l'effectif du corps d'occupation a été porté à 30,000 hommes. Malgré leur grande expérience des affaires asiatiques, les Anglais apprennent à leurs dépens combien il est dangereux de toucher dans l'Indo-Chine à l'ordre de choses existant.

IL NE FUME PLUS.—L'empereur d'Autriche, qui était certainement le plus grand fumeur de son empire, ne fume plus. Les médecins lui ont déclaré que les vingt cigares qu'il fumait par jour nuisaient fort à sa santé et étaient la cause des névralgies faciales dont il souffrait.

François-Joseph a, immédiatement, cessé de fumer.

LES CANAUX DU RHÔNE.—On a arrêté, définitivement, au ministère de l'agriculture de France, les règlements relatifs à la construction des canaux de Gignac, de la Bourne, de Pierrelate, de la Neste et de Saint-Martory.

Quant aux canaux dérivés du Rhône, leur grande importance va nécessiter un voyage ministériel.

M. Develle se propose de partir dans les premiers jours de décembre. Il visitera d'abord Montpellier, puis la vallée du Rhône.

A son retour, les termes du projet de loi seront fixés.

Les origines du spiritisme.

Le spiritisme et les spirites étaient tombés dans un assez grand discrédit, surtout depuis certaines aventures qui avaient eu leur dénouement en police correctionnelle ; mais le bruit qui se fait à propos de la suggestion et de l'hypnotisme a ranivé le zèle des adeptes du spiritisme. Les tables tournantes ont repris faveur, et le docteur Paul Gibier a jugé le moment favorable pour publier une étude historique, critique et expérimentale sur le spiritisme, étude dont les conclusions sont plutôt favorables que défavorables à la croyance aux esprits frappeurs et aux apparitions des personnes mortes.

L'auteur ne se dissimule pas, d'ailleurs, que c'est une œuvre ingrate que celle qu'il a entreprise et que le sujet traité dans son livre le *Spiritisme* est un de ceux à l'égard desquels un homme ayant quelque souci de la réputation scientifique ne saurait être trop circonspect, par suite de la dépréciation que les charlatans et les saltimbanques de toutes espèces ont fait subir à la question *magnétisme*, et toutes les questions qui se rattachent à cet ordre de phénomènes, hypnotisme, catalepsie provoquée, suggestion, etc., etc. Aussi prend-il soin de faire en tête de son livre la déclaration suivante :

"Nous sommes l'ennemi du merveilleux et du mysticisme et n'admettons pas qu'il puisse se produire rien en dehors des lois de la nature. Nous estimons enfin que, si l'on démontre leur existence, les phénomènes dits spirites ne doivent pas être plus surnaturels que ceux de la suggestion et de l'hypnotisme." On pourrait faire observer au docteur Gibier qu'entre les phénomènes de la suggestion et l'évocation des esprits par l'entremise d'une table il n'y a aucune analogie ; mais nous n'avons pas à discuter ici avec le savant docteur.

S'il est permis de révoquer en doute les phénomènes dits spirites, il est d'autre part, incontestable—ce qui n'est peut-être pas précisément à l'honneur de la raison humaine—que le spiritisme compte de nombreux adeptes, car en Europe seulement il existe cent journaux spirites, sans parler de ceux, plus nombreux encore, qui se trouvent aux Etats-Unis. C'est en Amérique, d'ailleurs, que le spiritisme a pris naissance. En décembre 1847, raconte M. Gibier, une famille d'origine allemande, la famille Fox—le nom primitif était Voss—vint s'établir à Hydesville, village du comté de Wayne, dans l'Etat de New York. Cette famille se composait du père de la mère et de deux filles.

L'une, Margaret, était âgée de quinze ans; l'autre, Kate, de douze ans. Cette famille Fox appartenait à l'Eglise épiscopale méthodiste et faisait montre d'une piété exemplaire. Quelques jours après leur installation, des faits étranges se produisirent dans leur maison. On entendit des coups frappés dans les murs, le plancher et les meubles voisines. Parfois, lorsque la famille était réunie pour le repas du soir, il se faisait un grand bruit dans la chambre à coucher des enfants. Chacun accourait au tapage, mais on ne trouvait personne. Seulement, les meubles étaient renversés sens dessus dessous on entassés pêle-mêle. Ces meubles, même en présence de la famille, étaient agités d'un mouvement d'oscillation ; on entendait marcher sur le parquet, les jeunes filles sentaient des mains froides se promener sur elles.

Fox et sa femme crurent d'abord à quelque facétie des voisins ; mais ils eurent beau exercer la plus stricte surveillance, ils ne purent découvrir les auteurs présumés de ces bruits. Enfin à partir de février 1848, la maison était devenue inhabitable ; les nuits se passaient sans sommeil. Cependant la plus jeune des enfants, la petite Kate, voyant que ces bruits ne lui causaient aucun mal, avait fini par se familiariser avec eux. Elle les attribuait au diable, et, par plaisanterie, elle appelait leur auteur M. Pied-Fourchu. Un soir, comme elle s'amusait à faire claquer ses doigts d'une certaine manière, elle dit en riant : "Faites-en autant, M. Pied-Fourchu". Immédiatement le bruit fut répété. L'enfant fit doucement quelques mouvements avec son doigt et son pouce et, à sa grande surprise, il fut frappé un nombre de coups égal au nombre des mouvements qu'elle avait accomplis silencieusement. La mère, aussi émerveillée que son enfant, dit à l'invisible visiteur :

"Compte jusqu'à dix," et dix coups furent frappés. Plusieurs questions furent posées, auxquelles on répondit fort juste. A la question : "Etes-vous un homme ?" il ne fut rien répondu, mais plusieurs coups nets et rapides furent entendus quand on demanda : "Etes-vous un esprit ?" Ou alla quérir les voisins, et une grande partie de la nuit se passa à faire les mêmes expériences suivies des mêmes résultats. Telle est l'origine de ce spiritisme qui devait bientôt envahir l'Amérique et l'Europe. Le spiritisme ainsi fondé amena l'avènement des *médiums*, c'est-à-dire d'individus possédant le pouvoir refusé au commun des mortels d'évoquer les esprits. Les deux demoiselles Fox furent naturellement les premiers médiums, et la danse des guéridons commença par toute la terre. La religion spirite, car le spiritisme est pour ses adeptes une véritable religion, a donc été fondée par une petite fille de douze ans, Kate Fox. Ce n'est pas un des chapitres les moins curieux de l'histoire des folies humaines.

LE PORT DU SAINT VIATIQUE.—Nous lisons dans la *Gazette de France* du 4 novembre :

Le tribunal de simple police de Toulouse vient de rendre un très important jugement.

M. le maire de Toulouse avait pris le 6 juin 1884, un arrêté interdisant les processions à Toulouse.

A l'occasion des fêtes de Pâques, MM. Bousquet et Blanchard, vicaires de Saint-Sernin, M. Viguier, vicaire de Saint-Etienne, et M. Bajou, vicaire de Saint-Exupère, portèrent la communion au domicile des malades et des infirmes.

Il n'y avait ni itinéraire fixé à l'avance, ni convocations des fidèles. Cependant, et bien qu'il n'y eût ni croix ni bannières, le port du viatique avait eu lieu avec une certaine pompe qui n'était pas en usage les années précédentes. De plus, un certain nombre de personnes avaient fait spontanément cortège, sans toutefois marcher dans l'ordre régulier d'une procession.

Procès-verbal fut dressé, et MM. Bousquet et autres furent poursuivis pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal.

L'affaire vint une première fois à l'audience devant le tribunal de simple police de Toulouse. M. le juge Doazan ordonna un sursis de deux mois pour permettre aux prévenus de faire statuer par le Conseil d'Etat sur la question préjudicielle d'abus. Ceux-ci ne s'étant pas pourvus dans le délai imparti, la cause vient d'être de nouveau soumise au même tribunal, présidé par M. Bernard, juge de paix du canton Centre.

Après l'audition des témoins, Me Albert et Me Passama, avocats près de la Cour de Toulouse, ont soutenu que l'arrêté municipal n'était pas applicable, le port du viatique ne constituant pas une procession.

Ce système a été admis par le tribunal.

Le jugement a relaxé les prévenus, en décidant qu'il fant entendre par procession une marche solennelle d'un caractère religieux, accompagnée de chants et de prières.

Ne peut être considéré comme une procession le fait par un prêtre de porter, sans itinéraire tracé d'avance, la communion au domicile des malades, même lorsque le port du viatique a lieu avec une certaine pompe : il n'importe que quelques fidèles aient fait cortège, lorsqu'ils ont agi de leur initiative privée, sans convocation et sans se placer dans un ordre processionnel quelconque.

Par suite, le port du viatique accompli dans de telles conditions ne constitue pas une infraction à un arrêté municipal qui prohibe uniquement les processions, et qui n'a pas visé d'une façon générale les manifestations des cultes sur la voie publique.

CUEILLETTE DE POMMES.—On vient de terminer la cueillette des pommes au jardin du Luxembourg, où les horticulteurs de Paris cultivent les 235 variétés de pommes existantes. C'est à cette pépinière, unique dans son genre, que tous les grands jardiniers viennent demander des greffes.

La récolte est divisée en trois parts: une part, celle qui comprend les plus beaux fruits, est destinée à figurer dans les grandes réceptions sur la table du préfet de la Seine ; une autre part est donnée à l'hôpital du Val-de-Grâce, et la troisième est vendue aux grands restaurateurs de Paris.

BELGIQUE.—L'*Etoile belge* croit savoir que la ligne téléphonique de Bruxelles-Paris pourra fonctionner dès le mois de janvier. Deux tracés sont en présence : l'un par Lille, l'autre par Saint-Quentin ; c'est ce dernier qui paraît avoir le plus de chances d'être agréé.

Le prix des communications—ajoute le journal belge—serait de deux à trois francs par cinq minutes.

Mort de la diphthérie, vendredi, 19 novembre à 7 heures du soir, à l'âge de 4 ans et 5 mois, HOWARD, fils de GABRIEL VILLERÉ et de URANIE LEWIS, natif de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances des familles Villeré et Lewis sont respectueusement invités aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 20 novembre, 1886, à 10 heures précises du matin. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue des Remparts, entre France et Lesseps.

Décédée hier, vendredi, 19 novembre 1886, à 6 heures et demie du matin, à l'âge de 60 ans, 7 mois et 23 jours, Mme JACOB GOEBEL, née Corane, veuve de feu Jacob Goebel, native de Lorraine, France. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de son fils Remy Clark et de son beau-frère James Triay sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, à 3 heures et demie de l'après-midi de sa dernière résidence No 417 rue Lafayette.

Les journaux de Louisville, Ky., Cincinnati, O., et Houston, Texas, sont priés de reproduire cette annonce.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle de Pélican.

Les officiers et les membres de cette Association sont par le présent requis (sans autre notice) de se réunir, avec badge, aujourd'hui, samedi, 20 octobre 1886 à 3 heures de l'après midi, à leur salle, No 51 rue Bienville, pour assister aux funérailles de leur frère JOHN SCHMITZ agé de 34 ans et 10 mois, natif de la Louisiane.

Par ordre de

CHAS. T. SONIAT,
Chairman du Comité de Secours.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
Approuvé: A. L. TISSOT,
Président.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite le lundi 22 novembre, à huit heures du matin, à l'église Ste-Anne par le Rév. Père Tumoine, pour le repos de l'âme de feue dame LUCIEN LÉPOLD LEBLANC. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de son mari et de ses enfants.
20 nov—2t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix etc.
Livraison à domicile 8 nov 86—1an PP

CORS AUX PIEDS, DURILLONS, ŒILS DE PERDRIX.
Guérison radicale par le nouveau Correcticide Mordelais.

LES personnes atteintes de ces maladies sont priées d'envoyer leur adresse à Monsieur A. LAMOTHE, No. 197 rue Royale.
Soins et médicaments, prix modérés.
20 nov—1 sem.

Avis.

$150,000.

Nouvelle Orléans, 15 novembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wm. Wilmarth, Deerfield, New York un dixième du billet No 31,583, tirage du numéro simple classe L de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres le mardi 14 septembre 1886 et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

A. L. BELTRAN,
193 rue Esplanade.
20 nov—2t PP

Avis.

$75,000. Nlle Orléans, 10 novembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un cinquième du billet No 91,552 tirage à numéro simple classe L de la Loterie de l'Etat de la Louisiane cinquième qui a gagné le Premier Gros Lot de Soixante Quinze Mille Piastres le mardi 9 novembre 1886 et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit cinquième au bureau de la Compagnie.

A. L. BELTRAN,
193 rue Esplanade.
20 nov—2t PP

Avis.

$75,000. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Elisa J. Peterson, 53 Moulton street, Boston, Mass., un cinquième du billet No 94,552, tirage à numéro simple, Classe L, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Premier Gros Lot de Soixante-Quinze Mille Piastres, le mardi, 16 novembre 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit cinquième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Co.
20 nov—2t PP Nlle Orléans. Lne

**Av